



## Congé parental d'éducation

Par **Tatine154**, le **12/02/2016** à **01:23**

Bonjour,

Je me pose une question. J'ai deux enfants : une de 4 ans et demi et la seconde de 19 mois. A la fin de mon second congé maternité j'ai demandé un 80 % pour congé parental d'éducation qui m'a été accordé de droit sauf que, pour des raisons personnelles, j'ai déménagé et de ce fait pris un nouveau job à temps plein dans une autre entreprise.

Ma seconde fille n'ayant pas atteint ses trois ans, est-ce que je peux demander une seconde fois un 80 % cette fois dans mon nouveau job ?

Merci de m'éclairer.